Brest,
6 - 8 octobre 2015

3e colloque national aires marines protégées

Dossier de PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

UICN Comité Français

Agence des aires marines protégées

SOMMAIRE

Le colloque national des aires marines protégées accueille à Brest (Quartz), du 6 au 8 octobre 2015, plus de 500 professionnels concernés par la protection du milieu marin. Placé sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ce colloque est organisé tous les trois ans par l'Agence des aires marines protégées et l'Union mondiale pour la conservation de la nature. Il réunira des gestionnaires, des socioprofessionnels, des scientifiques, des élus et des représentants des services de l'État et d'associations en provenance de toute la France métropolitaine et ultramarine.

À cette occasion, sont attendus : **Ségolène Royal**, Ministre de l'Écologie, **Paul Giacobbi**, Député de la Haute-Corse et vice-Président de l'Agence des aires marines protégées, **Jean-François Rapin**, Président de l'Association nationale des élus littoraux, **Bernard Cressens**, Président du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, **Ferdy Louisy**, Président de Parcs nationaux de France et vice-président de l'Agence des aires marines protégées, **Frédéric Moncany de Saint-Aignan**, président du Cluster maritime français, **François Cuillandre**, Maire de Brest...

LES PLUS VALUES DU COLLOQUE NATIONAL

Au-delà des échanges techniques, ce colloque doit permettre de faire le bilan, à mi-parcours, de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (2009-2011) et de renforcer l'efficacité de gestion du réseau afin de permettre à la France de tenir ses engagements nationaux et internationaux en terme de quantité et de qualité du réseau d'AMP.

Réservé aux acteurs de la mer, le colloque national des aires marines protégées associera **le grand public à travers des rendez-vous dédiés** à Brest et sur Internet afin de mieux faire connaître les apports des aires marines protégées dans la protection du milieu marin et leurs rôles face aux défis environnementaux.
À cette occasion, l'Agence des aires marines protégées lance **le compte Twitter @aires_marines**.

En partenariat avec Océanopolis, centre de la mer de Brest, **une conférence est notamment organisée le 29 septembre, à 20 h 30, auditorium Marion Dufresne, sur le thème « mammifères marins, les sentinelles de la biodiversité »**, Vincent Ridoux, Professeur d'écologie, Université de La Rochelle et Pierre Watremez, conseiller scientifique de l'Agence des aires marines protégées.

ÉTAT DES LIEUX DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

En moins de dix ans, le réseau d'aires marines protégées s'est développé significativement, permettant à la France de tenir ses engagements internationaux. Aujourd'hui, les aires marines protégées représentent plus de **16 % des eaux françaises**, dépassant l'objectif de 10 % fixé par la Convention sur la diversité biologique (objectif n° 11 d'Aichi), sans pour autant atteindre encore l'objectif de 20 % que s'est fixé la France, d'ici 2020.

En 2005, moins de 0,01 % des eaux françaises étaient couvertes par des AMP et le réseau a connu une progression importante en 2014 avec la création du Parc naturel de la mer de Corail de Nouvelle-Calédonie (la plus grande aire marine protégée du monde à ce jour), passant de 3,8 % à 16,5 %.

DES SITUATIONS CONTRASTÉES EN MÉTROPOLE

Ces chiffres globaux masquent d'importantes disparités. Dans les eaux de France métropolitaine, la moitié de la couverture du réseau d'AMP est assurée par le sanctuaire Pelagos. Le reste est essentiellement protégé par le réseau des sites Natura 2000. Sans comptabiliser Pelagos, le pourcentage en métropole serait de 13,68 %.

La couverture par façade maritime varie de façon importante : **45 % en Méditerranée, 30 % en Manche - mer du Nord et 12% en Atlantique.**

UN RÉSEAU À CONSOLIDER EN OUTREMER

La création de grandes AMP conduit à des situations contrastées. Les eaux de Mayotte (Parc naturel marin de Mayotte et celui des Glorieuses notamment), de Nouvelle-Calédonie (le Parc naturel de la mer de Corail et les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO) et des Antilles (Sanctuaire de mammifères marins, Agoa, Parc national de Guadeloupe et sites du conservatoire du littoral en particulier) sont **couvertes à plus de 99 % par des AMP**.

À l'opposé, toutes les autres zones ont un taux de **couverture inférieur à 10 %** voire même inférieur à 1 % si l'on exclut les îles Éparses de l'océan Indien. C'est le cas des îles subantarctiques (1 %), de la Guyane (0,6 %), de Saint-Pierre et Miquelon (0,08 %), de la Polynésie française (0,07 %), de la Réunion (0,01 %) et enfin Wallis et Futuna et Clipperton (0 %).

LE PACIFIQUE À L'HEURE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN : INVITÉ D'HONNEUR

Plus vaste océan du monde, le Pacifique concerne la moitié des eaux sous juridiction française et compte des trésors de biodiversité et de ressources naturelles.
Dans un contexte de changement global, les populations sont plus que jamais dépendantes de la bonne santé de cet océan et des services rendus à l'Homme (régulateur du climat, ressources halieutiques, activités économiques…).

Depuis quelques années, **les gouvernements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française** – qui détiennent la compétence environnementale – **se sont engagés activement** au développement de leurs réseaux d'aires marines protégées et dans des initiatives destinées à protéger la richesse de leur espace marin. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a ainsi créé en 2014 **le Parc naturel de la mer de Corail qui reste aujourd'hui la plus grande AMP du monde** avec 1,3 million de km², soit l'ensemble de la zone économique exclusive.

Le conseil de gestion de ce parc a été installé et entre dans la phase d'élaboration de son plan de gestion.
La Polynésie française travaille à la création d'une grande AMP aux Marquises dont la création pourrait intervenir au premier semestre 2016.

LES AIRES MARINES ÉDUCATIVES :
UN CONCEPT ET UNE EXPÉRIENCE PILOTE EN DÉVELOPPEMENT

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le gouvernement de Polynésie française étudient actuellement le développement du concept d'aires marines éducatives sur la Polynésie française et la métropole.

Nées aux Marquises, les aires marines éducatives constituent des zones littorales maritimes gérées par des scolaires.
Il s'agit d'une démarche de gestion participative impliquant des enfants autour d'un projet d'action citoyenne de protection et de gestion du milieu marin dans un cadre éducatif. Depuis la rentrée scolaire d'août 2014, un programme pilote, baptisé PUKATAI, a été initié dans les six îles des Marquises afin de mettre en place six aires marines éducatives.

L'Agence des aires marines protégées a appuyé ce projet dès sa création via son antenne polynésienne. PUKATAI a bénéficié du soutien de l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor).

Pour en savoir plus : http://www.aires-marines.fr/Documentation/%28geo%29/Polyn%C3%A9sie+fran%C3%A7aise

À l'occasion du colloque national, le concept d'aires marines éducatives sera présenté par leurs animateurs et représentants à l'école publique du Forestou de Brest, un établissement investi dans le réseau des Éco-écoles sur le thème de la biodiversité.

L'initiative est conduite afin d'étudier la possibilité de jumelage entre cette école et les écoles pilotes des Marquises. Cette intervention donnera lieu à une démonstration de Haka marquisien et d'ateliers pour les enfants.
Mardi 8 octobre / à partir de 14 h 30 / école publique du Forestou, 7 rue Jean Teurroc, Brest.

Reportage possible sur inscription : agnes.poiret@aires-marines.fr

AU-DELÀ DES CHIFFRES : COHÉRENCE, ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU RÉSEAU

Cette troisième édition de ce colloque national sera placée **sous le signe de la cohérence et de la gestion efficace des AMP.**

Au-delà des chiffres plutôt encourageants - auxquels la création d'une agence nationale des aires marines protégées en 2006 a activement concouru - c'est aussi la cohérence et la qualité de gestion du réseau qu'il s'agit de renforcer. En métropole, il reste principalement concentré sur les zones côtières avec une forte prédominance des sites Natura 2000, tournés spécifiquement vers la protection des habitats et de la faune et flore patrimoniales.

Les réserves naturelles marines sont petites, trop peu nombreuses (0,3% des eaux françaises) et s'étendent rarement au large (à part la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio) ; les cœurs de nature doivent bénéficier d'une protection renforcée comme le souligne la stratégie nationale de création d'AMP.

Il faut cependant saluer le développement ces huit dernières années du **réseau de sept parcs naturels marins** (cinq en métropole, deux en outremer et deux à l'étude), **la création du Parc national des Calanques et l'extension considérable de celui de Port-Cros**. Avec le Parc national des Calanques, les parcs naturels marins comptent parmi les rares AMP à permettre la prise en compte de la protection au large.

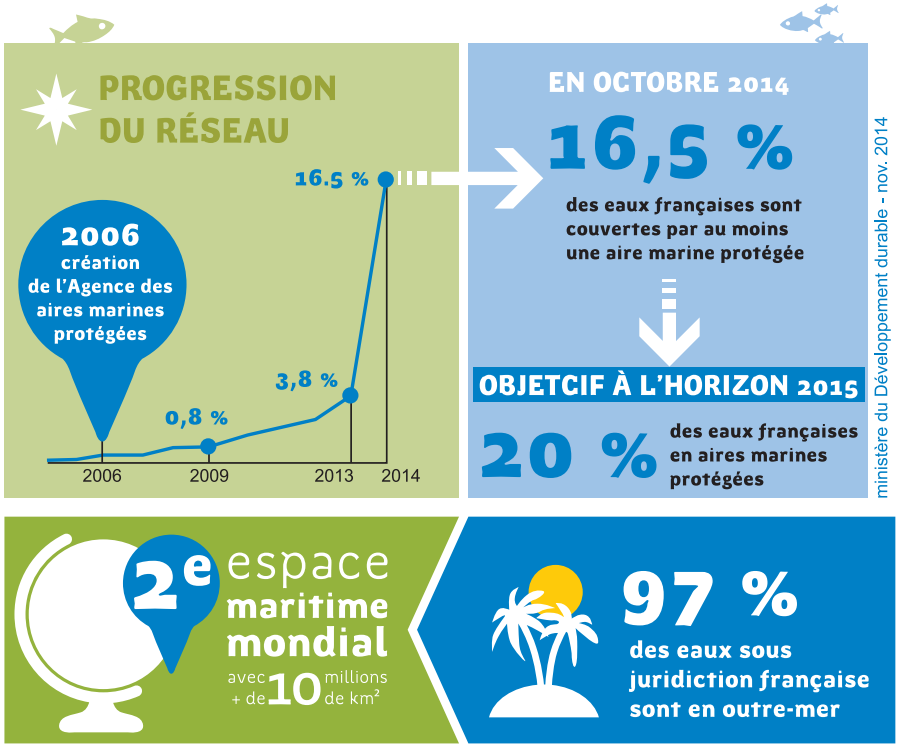

ÉVALUATION ET RÉSULTATS DU RÉSEAU

La stratégie nationale de créations et de gestion des aires marines protégées de 2007 et 2011 prévoit l'extension du réseau. La question des résultats des AMP et de l'évaluation de la gestion est désormais au cœur des préoccupations et au centre des ateliers de travail de ce troisième colloque national.

Si la moitié des AMP françaises de plus de 3 ans dispose d'un plan de gestion (au 1er janvier 2015), peu d'entre elles disposent d'un dispositif complet d'évaluation.

Évaluer l'efficacité des mesures de gestion adoptées n'est pas aisé. **Les études scientifiques et les états de référence manquent**, surtout à l'échelle d'écosystèmes. Par exemple, le bénéfice précis de ces espaces protégés en mer pour certaines espèces migratrices comme les mammifères ou les oiseaux marins reste à étudier précisément et ne peut s'évaluer qu'à l'échelle du réseau. On sait globalement que ces espèces fréquentent certains espaces protégés à des phases cruciales de leur cycle de vie (reproduction, élevage des jeunes, alimentation en hiver…). **L'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP constitue donc le prochain défi** pour les aires marines protégées. Dans ce domaine, **la France est pionnière, grâce au développement de tableaux de bord dans les AMP françaises** pour aider les gestionnaires à piloter ces espaces protégés et à améliorer l'efficacité de leurs mesures : http://www.aires-marines.fr/Evaluer/Suivre-et-evaluer-les-AMP

Dans cette dynamique, l'UICN a créé, en 2014, **l'initiative de la liste verte des aires protégées**. Il s'agit d'un nouveau système de labellisation de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées, sur la base de critères définis à l'échelle mondiale. Elle vise à reconnaître, encourager et célébrer les aires protégées qui réalisent une conservation efficace et équitable de la nature, des écosystèmes et des valeurs culturelles associées.

Sur les 23 sites labellisés à ce jour, figurent cinq sites français dont trois marins : le Parc naturel marin d'Iroise ; le Parc national de Guadeloupe, la Réserve naturelle nationale de Cerbère Banyuls.

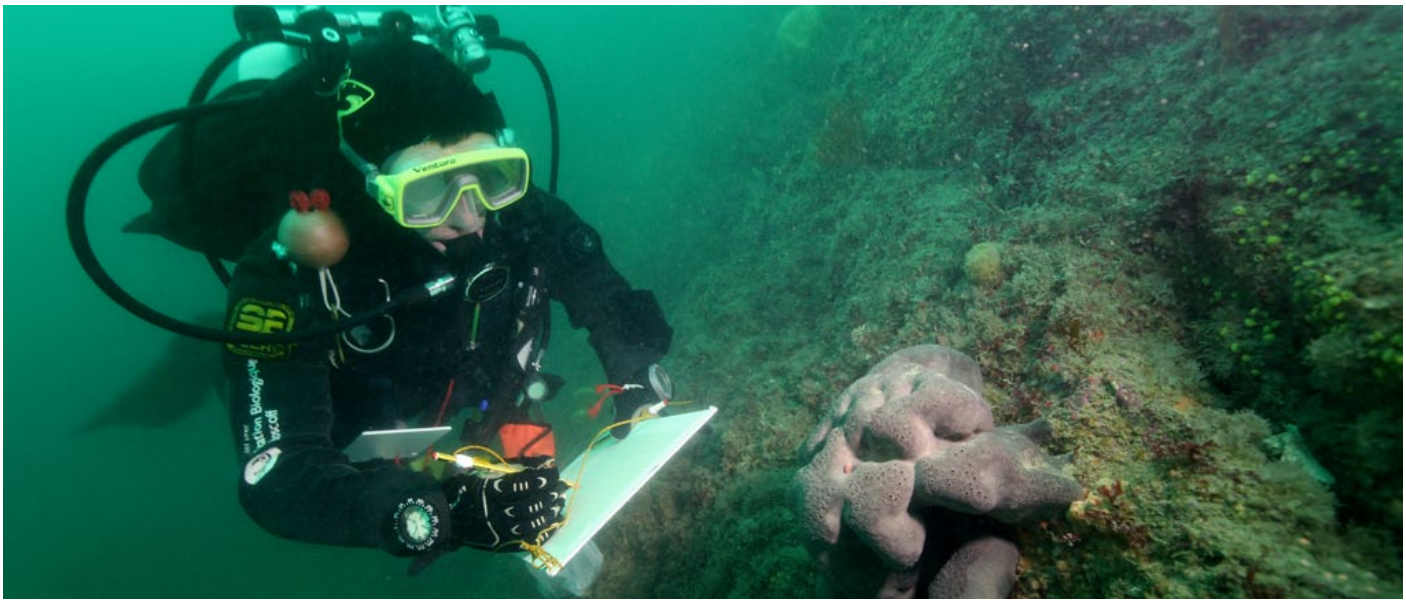

ZOOM SUR QUELQUES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

Organisés et préparés **de manière collaborative par plus de 50 organismes partenaires**, les 24 ateliers du colloque doivent permettre une gestion encore plus opérationnelle des aires marines protégées : financer les actions, faire évoluer les pratiques, impliquer les acteurs et garantir une bonne gouvernance, rendre lisible la superposition des outils, protéger les cœurs de parc et faire appliquer la réglementation....

Autant de thèmes sur lesquels **des recommandations précises sont attendues** pour permettre de renforcer la qualité des AMP au-delà de leur quantité.

COTÉ ATELIERS :

Changement climatique et AMP :

À moins deux mois de la COP 21, le colloque national se devait de dédier une partie de ses travaux **aux rôles des AMP face au changement global**. L'Agence des aires marines protégées et l'UICN ont organisé cette année sur le sujet, deux séminaires techniques et scientifiques dont les travaux vont nourrir le colloque et plus largement la COP 21. Les AMP contribuent à maintenir la résilience des écosystèmes, leurs fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques associés. Mais, elles sont aussi menacées directement par les changements.

À l'échelle locale, il s'agit de mieux intégrer les changements climatiques dans les stratégies de gestion des AMP.

À l'échelle globale, la réflexion doit permettre une meilleure intégration des AMP dans les politiques publiques en lien avec les changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

- **Déploiement des sciences participatives**
  Les sciences participatives, qui associent le citoyen ou l'usager à la collecte de données se multiplient et contribuent à la connaissance et à la sensibilisation des publics.
  Comment aller plus loin et faire en sorte que les sciences participatives servent d'avantage la gestion et les gestionnaires d'AMP ?

- **Mieux prendre en compte les valeurs culturelles dans la gestion des AMP**
  Les aires marines protégées visent en premier lieu à assurer la conservation à long terme de la nature. La valorisation des patrimoines matériels et immatériels peut favoriser une meilleure appropriation des aires marines protégées par le public.

- **Les services écosystémiques marins**
  Les écosystèmes marins génèrent des services qui bénéficient de façon directe ou indirecte aux hommes. Une meilleure connaissance et évaluation de ces services est stratégique pour prendre les bonnes décisions et les bonnes mesures.

- **Financement des AMP :**
  La gestion des AMP (surveillance, information, sensibilisation, protection) et la préservation de la biodiversité nécessitent des budgets croissants mais aussi garantis dans le temps. L'État, les collectivités et les citoyens ne peuvent pas rester les seuls financeurs.
  De nouveaux mécanismes doivent être inventés.

Programme complet :

www.aires-marines.fr/3e-colloque-national-des-aires-marines-protegees

En plus des ateliers, l'espace projets permettra aux participants de découvrir et d'échanger sur des initiatives en cours ou à lancer, de découvrir des expositions… C'est dans ce cadre que le volet marin de la future **Agence française pour la biodiversité** sera abordé à travers une rencontre avec **Olivier Laroussinie, préfigurateur de l'AFB** et directeur général de l'Agence des aires marines protégées et **Loic Laisné, directeur délégué de l'Agence des aires marines protégées**. Ils répondront à toutes les questions des participants.

COTÉ NOUVELLES TECHNOLOGIES : 6 octobre- 12h-13h30 et de 15h-15h30 :

- **Une table interactive** pour la visite virtuelle du grand site Gâvres-Quiberon et la Ria d'Etel.
- **DOLPHYN** : premier objet connecté subaquatique permettant la prise de données audiovisuelles géolocalisées, des visites en randonnées palmées basées sur la réalité augmentée et le partage en vidéo en direct.
- **« Entre terre et mer, les littoraux »** : un jeu de rôles conçu par Océanopolis pour sensibiliser les différents acteurs à la gestion intégrée des zones côtières et aux enjeux du développement durable.
- **Panache expédition** : un jeu vidéo éducatif gratuit mis à disposition sur Internet et en application mobile, pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'espace marin de la Manche et les enjeux des aires marines protégées.

COTÉ EXPOSITIONS ET ANIMATIONS

- **Le mur à idées :** gouvernance, pédagogie, sciences, économie, innovations... Construisez l'aire marine de demain ! Un jeu animé par la Fondation Explore de Roland Jourdain.
- **Les 15 ans de l'Initiative française pour les récifs coralliens :** depuis 15 ans, l'Ifrecor agit pour la préservation et la gestion durable des récifs coralliens, herbiers et mangroves dans les collectivités ultramarines.
- **Le projet Life Pêche à pied de loisir :** le projet national pour la pêche à pied récréative accueille Brest Métropole, coordinateur local du territoire « rade de Brest ».
- **Le coin des enfants :** comment les P'tits mousses de l'Iroise, les enfants participant au concours Art et Sciences d'Océanopolis, les écoliers des Marquises ou le réseau Éco-écoles voient la protection du milieu marin.

UN COLLOQUE POUR TOUS

Des rendez-vous avec le grand public sont également prévus pour mieux faire connaître les aires marines protégées et leur rôle dans la protection du milieu marin.

Les mammifères marins, sentinelles de la biodiversité :

Une conférence ouverte à tous / 29 septembre à 20 heures 30, à l'auditorium d'Océanopolis/Port de Plaisance du Moulin Blanc, à Brest.

Organisée en partenariat avec Océanopolis et l'Université de La Rochelle, cette conférence grand public est dédiée à la protection des mammifères marins. Vincent Ridoux, Université de La Rochelle et Pierre Watremez, responsable des campagnes scientifiques de l'Agence des aires marines protégées présenteront les résultats d'un **programme de six ans de recensement de la grande faune marine par observations aériennes** (Remmoa).

Au-delà du caractère emblématique et protégé des mammifères marins, ils expliqueront notamment, l'intérêt de suivre l'évolution de ces populations. **Les mammifères marins constituent, en effet, de véritables alliés pour les scientifiques** pour connaître, suivre et gérer la qualité et l'état du milieu marin.

Table ronde : les aires marines protégées, solutions d'avenir aux défis des sociétés littorales ? Ouverture au public le 7 octobre/17 h 30 - 19 heures/Quartz-Brest Animée par Lucie Lautredou/Le Marin

La diversité des bénéfices fournis par les aires marines protégées au profit des écosystèmes marins et des populations est souvent méconnue.

En plus de contribuer à la préservation du patrimoine naturel, les aires marines protégées constituent, en effet, des solutions pour le développement des sociétés littorales et pour répondre aux défis globaux.

Une table ronde ouverte au public permettra de mieux comprendre leur importance pour l'avenir des sociétés.

Organisée en partenariat avec le journal Le Marin, cette table ronde réunira un panel d'invités :

- **Frédéric Moncany de Saint-Aignan,** Président du Cluster Maritime,
- **Jean-François Rapin,** Président de l'Association national des élus Littoraux,
- **Ferdy Louisy,** Président de Parc nationaux de France et vice-président de l'Agence des aires marines protégées.

Testez vos connaissances sur les océans en jouant avec l'Éléphant

À l'occasion du colloque national des aires marines protégées, l'Agence, l'Ifremer et le magazine de culture générale L'Éléphant proposent à partir du 1er octobre et jusqu'au 1er décembre, un quiz numérique autour de la thématique de la mer. Connaissez-vous les grands navigateurs ? À quoi sert Natura 2000 ? Comment s'appelle l'engin permettant de ramasser les algues ? Ce sont là quelques-unes des 100 questions de ce quiz.

Pour jouer rendez-vous à partir du 1er octobre sur :
www.aires-marines.fr/jeu-elephant

Un hors-série spécial mer du magazine l'Éléphant a également été mis en œuvre à l'occasion du colloque national des aires marines protégées. Disponible en kiosque et en librairie.

Lancement de Twitter @aires-marines et jeu concours

À l'occasion du colloque, l'Agence des aires marines protégées lance un compte **Twitter @aires-marines**. Il permettra de suivre les temps forts du colloque et sur le long terme de connaître l'actualité des aires marines protégées et les enjeux de protection du milieu marin.

Pour son lancement, un jeu concours a été mis en place, sous forme d'une série de onze quiz vidéo. Ce jeu s'échelonnera du 30 septembre au 7 octobre, à raison de deux quiz vidéos par jour (sauf le week-end). **Un week-end pour deux personnes à la découverte du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est à gagner** ainsi que des packs permettant la découverte de la plongée sous-marine.

Pour suivre ce compte et participer au jeu concours dès le 30 septembre, cliquez sur ce lien :
https://twitter.com/aires_marines ou utilisez @aires_marines.

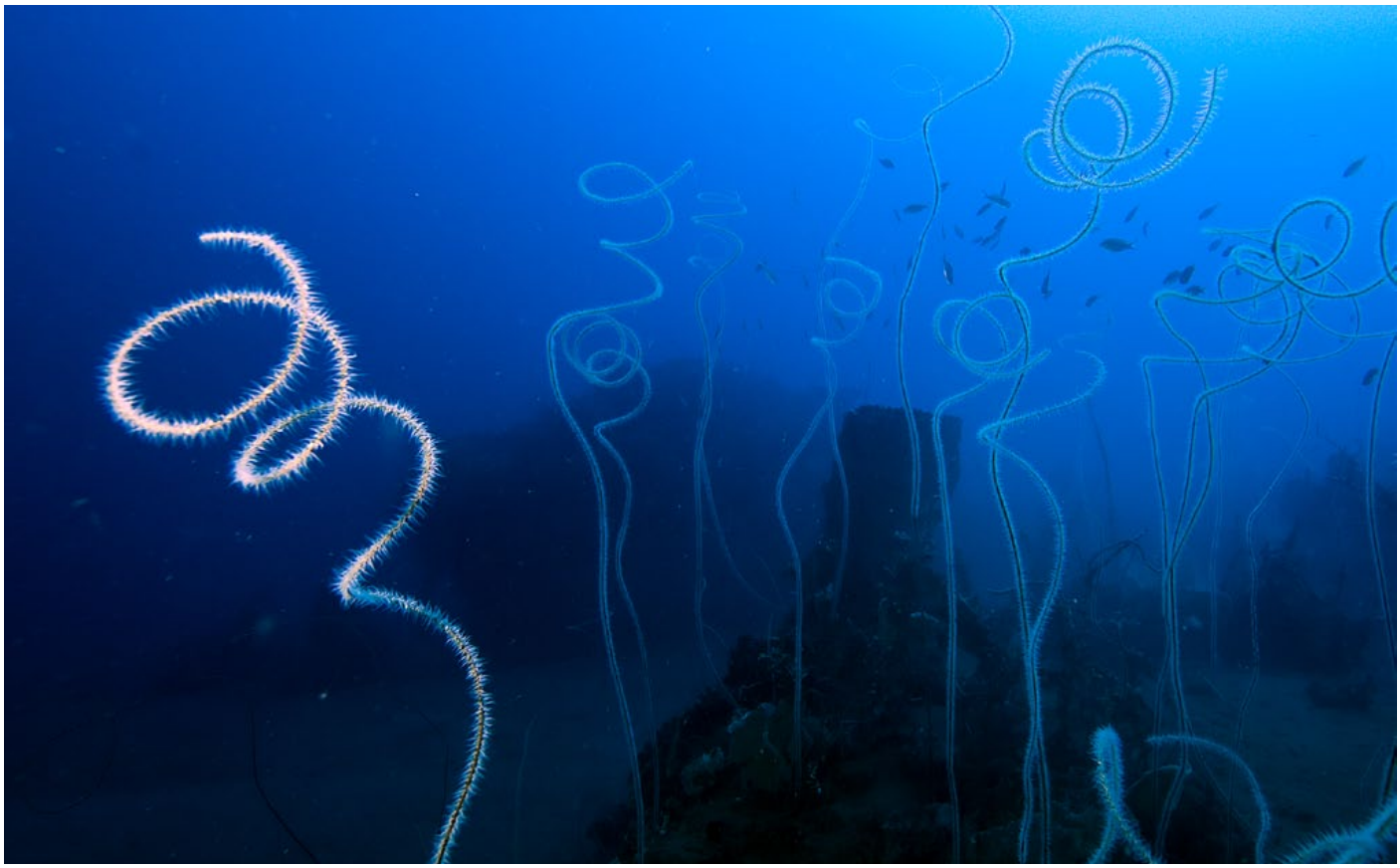

LES ORGANISATEURS DU COLLOQUE

Agence des aires marines protégées

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public dédié à la protection du milieu marin.
Créée par la loi du 14 avril 2006, elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions :

- l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français,
- l'animation du réseau des aires marines protégées,
- le soutien technique et financier aux parcs naturels marins,
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

www.aires-marines.fr

UICN Comité Français

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France.

La vision portée par l'UICN est celle d'un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à travers le monde à protéger l'intégrité et la diversité de la nature, et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

www.uicn.fr

Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

Le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

Initiative lancée en 2001 par un petit groupe de gestionnaires et porteurs de projets d'aires marines protégées, ce Forum est un réseau informel d'échanges techniques entre les gestionnaires d'AMP de métropole et d'outre-mer.

Il a pour objectif d'échanger et de capitaliser les expériences entre gestionnaires de terrain.

http://www.forum-aires-marines.fr/

LES RENDEZ-VOUS DU COLLOQUE AVEC LA PRESSE

Les journalistes sont invités au colloque national aux plénières d'ouverture et de clôture du 6 et 8 octobre, au Quartz de Brest.

L'Espace projets, les expositions et la table ronde leur seront ouvertes.
Site du colloque : Quartz Square Beethoven, 60 Rue du Château, 29 210 Brest/02 98 33 95 00

Point presse prévue le 6 octobre : 9 heures, Quartz, Brest

Photos libres de droits : http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWE7IF36ROMG621
Ce panier média sera mis à jour au fil du colloque.

Brest,
6 - 8 octobre 2015

3e colloque national

aires marines protégées

Contact presse : agnes.poiret@aires-marines.fr

+ 00 33 2 98 33 92 58
+ 00 33 6 79 04 47 07

www.aires-marines.fr/3e-colloque-national-des-aires-marines-protegees

Photographies : S.-D. Duron, L. Germain, Y. Gladu, F. Holon, S. Piel, E. Rivas, M.-A. Sévin, W. Thomas / Agence des aires marines protégées ; M. Dosdane / province Sud ; Claude Rives / Bureau 233 ; Cristofani / Coeurs de nature/SIPA ; M. Allaria / www.photo-sousmarine.com ; D. Bourges / Tendance floue / Les Champs photographiques ; Y. Stephan / Mayotte Decouverte ; L.Mignaux / MEDDE-MLETR ; F. Mazeas - Illustrations : Hippocampe ; Kiupe et Big Company ; Y. Souche / Agence des aires marines protégées - Sept. 2015 - Conception : Tan-Ki.com - Adaptation : Agence des aires marines protégées.

3e COLLOQUE NATIONAL DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

LES PARTENAIRES MÉDIAS

Le journal Le Marin est partenaire.
Lucie Lautredou, Journaliste, animera la table ronde du mercredi 8 octobre et couvrira l'actualité du colloque.

L'Éléphant, revue trimestrielle de culture générale en vente en kiosques et librairies, est partenaire du colloque.
Dans ce cadre, la revue a édité un hors-série dédié aux océans et un jeu pour tester ses connaissances sur la mer (en ligne du 1er octobre au 1er décembre sur www.aires-marines.fr/jeu-elephant)

LES PARTENAIRES DU COLLOQUE